



Succession : intérêts sur dépôt à la caisse des dépôts

Par Nilegr

La succession de ma mère s'est terminée en février 2018 après plus de 10 ans de blocage de la masse successorale à la caisse des dépôts et consignations. Le partage entre les héritiers par le notaire s'est fait sur la base d'un décompte de la caisse des dépôts et consignations très ancien (2 ans avant).

Il m'a été dit, alors, qu'il y aurait un reliquat établi par le même notaire quand il aurait reçu le décompte final du compte de dépôt de la succession et touché cette succession.

Je n'ai toujours rien reçu ; ni décompte final ni reliquat.

Par contre j'ai vu que ma quote part d'intérêts perçus sur l'année 2018 a bien été déclarée aux impôts (déclaration 2042).

Et j'ignore donc sur quelle base de calcul a été faite cette déclaration aux impôts.

Quels sont les documents que je peux exiger de ce notaire pour connaître le détail de ces intérêts et des frais qui ont été déduits du résultat final ??

Merci d'avance.